

രെത്രരു

Nombre de membres en exercice : 85 Nombre de membres présents : 55

Nombre de membres ayant donné pouvoir: 9

Nombre de membres excusés : 2 Nombre de membres absents : 19

Date de convocation : 21 juin 2019

Visa du contrôle de légalité du :

_ 1 JUIL. 2019

Affichée le :

_ 1 JUIL. 2019

7 - Finances Locales 7.10 - Divers

കാരുകാരു

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU CALVADOS**

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire തരുതരുതരു

Séance du Jeudi 27 Juin 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt et un juin deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

M. Xavier ANCKAERT a été nommé Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet: Mise en place du dispositif « PAYFIP »

		Excusés			
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	applicable on vertude suppléar		Absents
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	х				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	х				
M. Pascal DALIGAULT			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Valérie DESQUESNE	х				
M. Jean ELISABETH	х				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					х

2019/06

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	х				11
					+
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER		x : représentée par M. Mickaël TOUTAIN			
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	×				
CAINIT DENIC DE MEDE					
M. Jean-Pierre BINET					
M. Jean-Fielle DINC					X
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE		VANCE TRACT			х
M. Yves LECHAPTOIS	х				
M. Jean TURMEL	х				
					<u></u>
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	х				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	х				
			L		
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD	х				
LE MESNIL-ROBERT				T	
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
				1	-
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	х				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	х				
M. Joseph FAINS	х				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	х				
M. Serge MAUDUIT	х				
M. Jean-Pierre NOURRY			X : M. Georges RAVENEL		
M. Georges RAVENEL	ж				
Mme Marie-Josèphe VIARD			X : M. Patrick MADELEINE		
PONT-BELLANGER				T	
Monsieur Christian MARIETTE					x

2019/06

VIRE NORMANDIE			
M. MARC ANDREU SABATER	x	I san from the control of	
Mme Claudine ARRIVE	x	14127 242	
M. Roland BERAS			
Mme Annie BIHEL	×	- Hara - 18 - 18 - 18 - 18 - 18 - 18 - 18 - 1	
M. Fernand CHENEL	x	An alternative	
Mme Marie-Ange CORDIER			
M. Serge COUASNON	x		
Mme Nicole DESMOTTES	ж		
Mme Roselyne DUBOURGUAIS			
M. Pierre-Henri GALLIER	ж		
Mme Nadine LETELLIER		X : M. Pierre-Henri GALLIER	
Mme Catherine MADELAINE	х		
M. Gilles MALOISEL	ж		
M. Gérard MARY	ж		
M. Rémy MAUBANT	×		
Mme Marie-Odile MOREL	×		
M. Régis PICOT			
M. Gaëtan PREVERT	×		
Mme Isabelle SEGUIN			
M. Guy VELANY			

TOTAL	52	3	9	2	19	
Nombre de Membres en exercice	85					
Nombre de conseillers présents	55					
Quorum	43					
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	64					

Mme Valérie DESQUESNE donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

Les collectivités et leurs EPCI vont être tenus de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne selon un dispositif inscrit dans la Loi de Finances Initiale (LFI) rectificative du 28 décembre 2017. Le calendrier de mise en œuvre de cette obligation s'échelonnera du 1^{er} juillet 2019 au 1^{er} janvier 2022.

La Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau, dont le montant des recettes annuelles a dépassé le million d'euros en 2017, est concernée par la mesure dès le 1^{er} juillet 2019.

La DGFIP a par conséquent développé une solution appelée PAYFIP qui permet à l'usager de régler ses factures à n'importe quel moment, de n'importe où et sans frais, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

L'adhésion au service se fait au moyen d'un formulaire et d'une convention à intervenir avec la DGFIP. Une fois l'adhésion complétée, un numéro PAYFIP est attribué à la collectivité, numéro qui sera reporté sur les avis des sommes à payer adressés aux usagers afin de leur permettre de payer en ligne.

Le dispositif concerne les régies encaissant des recettes après émission de factures. En revanche, pour les recettes encaissées au comptant, il convient d'équiper la régie d'un terminal de paiement par carte bancaire.

Pour l'Intercom de la Vire au Noireau seule la régie de la vente des sacs des déchets verts est concernée

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 juin 2019, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer et d'autoriser :

- la mise en place du dispositif et l'adhésion à l'application TIPI (TItres Par Internet),
- Monsieur le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec la DGFIP,
- l'ouverture d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) où seront enregistrées les opérations (un compte par budget concerné). »

Vote au scrutin ordinaire

☐ Adopté à	la majorité	⊠ Adopté à l'	unanimité	☐ Non adopté	
Pour :	64	Contre :	0	Abstentions:	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

